CC du Territoire Nord Picardie (Siren : 200070951)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Doullens
Arrondissement	Amiens
Département	Somme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2017
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Laurent SOMON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Agora
Numéro et libellé dans la voie	2 rue des Soeurs Grises
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80600 DOULLENS
Téléphone	
Fax	
Courriel	contact@cctnp.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	32 444

Densité moyenne	59,92

Périmètre

Nombre total de communes membres : 65

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Agenville (218000057)	102
80	Autheux (218000404)	131
80	Authieule (218000420)	420
80	Barly (218000537)	173
80	Bavelincourt (218000545)	127
80	Béalcourt (218000586)	103
80	Beaucourt-sur-l'Hallue (218000644)	290
80	Beaumetz (218000669)	235
80	Beauquesne (218000685)	1 435
80	Beauval (218000693)	2 129
80	Béhencourt (218000735)	340
80	Bernâtre (218000818)	31
80	Bernaville (218000826)	1 107
80	Berneuil (218000859)	261
80	Boisbergues (218001030)	83
80	Bonneville (218001071)	335
80	Bouquemaison (218001188)	535
80	Brévillers (218001337)	110
80	Candas (218001618)	1 099
80	Coisy (218001949)	327
80	Contay (218001998)	363
80	Conteville (218002004)	210
80	Domesmont (218002350)	52
80	Domléger-Longvillers (218002376)	288
80	Doullens (218002459)	6 682
80	Épécamps (218002590)	5
80	Fieffes-Montrelet (218005528)	328
80	Fienvillers (218002962)	704
80	Flesselles (218003036)	2 129
80	Fréchencourt (218003374)	276
80	Frohen-sur-Authie (200007102)	234
80	Gézaincourt (218003622)	420
80	Gorges (218003663)	42
80	Grouches-Luchuel (218003762)	614
80	Hem-Hardinval (218004091)	358
80	Heuzecourt (218004216)	174
80	Hiermont (218004224)	149
80	Humbercourt (218004265)	265
80	La Vicogne (218007433)	255
80	Le Meillard (218004992)	155

80	Longuevillette (218004679)	76
80	Lucheux (218004703)	555
80	Maizicourt (218004786)	189
80	Mézerolles (218005155)	193
80	Mirvaux (218005213)	151
80	Molliens-au-Bois (218005247)	334
80	Montigny-les-Jongleurs (218005338)	94
80	Montigny-sur-l'Hallue (218005320)	219
80	Montonvillers (218005346)	88
80	Naours (218005502)	1 087
80	Neuvillette (218005635)	223
80	Occoches (218005692)	127
80	Outrebois (218005791)	315
80	Pierregot (218005890)	282
80	Prouville (218006047)	300
80	Rainneville (218006211)	940
80	Remaisnil (218006260)	30
80	Rubempré (218006468)	731
80	Saint-Acheul (218006567)	26
80	Saint-Gratien (218006633)	382
80	Talmas (218006989)	1 076
80	Terramesnil (218007011)	308
80	Vadencourt (218007243)	95
80	Villers-Bocage (218007490)	1 456
80	Wargnies (218007672)	91

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 34

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies *Est déclaré d'intérêt communautaire : L'élaboration d'une zone de développement éolien (ZDE) communautaire.*
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif *Elle réalise et met à jour pour le compte des communes leur zonage d'assainissement. Assainissement collectif (à compter du 1er janvier 2014) La création, l'entretien et la gestion des installations de réseaux d'eaux usées sont déclarées d'intérêt communautaire.*
- Assainissement non collectif *études pour la réalisation et la révision d'un schéma directeur dans le domaine de l?assainissement sur le périmètre communautaire création d'un service public d'assainissement non collectif, à compter du 1er janvier 2008, chargé d'assurer le contrôle des installations (contrôle et suivi des installations existantes ; contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves)*
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés *Collecte des déchets des ménages (La communauté de communes assure, conformément aux dispositions de l'article L 5214-21-2ème du CGCT, la représentation de ses communes membres au sein du SMIROM de Doullens - Pas en Artois et du SMIROM de Bernaville - Domart en Ponthieu et Villers-Bocage)*

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

compétence devenue obligatoire le 1er janvier 2018 bien que les statuts ne soient pas encore approuvés à ce jour.

- Autres actions environnementales

études de ruissellement et d'érosion des sols sur les bassins versants   études pour l'aménagement de la vallée de l'Authie et des vallées confluentes et de la protection des rivières   lutte contre l?érosion : études, travaux et entretien

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

portage de repas à domicile Aides Ménagères : étude de faisabilité et d'opportunité

- Activités sanitaires

La communauté de communes organise au lieu et place des communes membres le service de ramassage d'animaux de compagnie errants ou morts sur la voie publique.

- Action sociale

chantier d'insertion   Gestion des Contrats d'Avenir, cette gestion pouvant être confiée à une autre structure (Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Amiénois, ...) CAJ et camps d'ados CLSH pendant les vacances d'été relais assistantes maternelles

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

Définition d'une politique d'accueil de l'autoroute A24 à l'échelle de la communauté Construction et réhabilitation de bâtiments dans le domaine industriel, commercial et artisanal d'une surface minimale de 100 m²   Création, aménagement, développement et promotion des zones d'activités d'intérêt communautaire (zones créées à compter du 01/01/05) et celles liées à l'A24 Réhabilitation des friches industrielles et commerciales de + 1 000 m²

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

école de musique intercommunale (l'enseignement musical et instrumental jusqu'au brevet de fin d'études et une initiation musicale dans les écoles) gestion d'un cinéma intercommunal qui peut être confiée à un prestataire Le réseau des bibliothèques est composé à ce jour des bibliothèques de Beauquesne, Bouquemaison, Doullens, Gézaincourt, Grouches-Luchuel, Lucheux et Terramesnil. D'autres bibliothèques pourront l'intégrer dès lors qu'elles respectent la définition du réseau adoptée par la délibération du 12 octobre 1999 (accès à l'ensemble de la population, catalogue commun, cohérence et harmonisations des acquisitions, consultation gratuite) - Construction et gestion d'un futur centre de natation communautaire

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élementaire et élément

Est déclaré d'intérêt communautaire : - la construction, l'entretien et le fonctionnement des établissements scolaires maternels et primaires soit les 3 regroupements pédagogiques d'Agenville, Candas et Mézerolles et les 2 écoles communales de Bernaville et Fienvillers selon les dispositions arrêtées dans l'article L.212-14 du code de l'éducation.   - Pour ces deux dernières, une convention de mise à disposition est signée entre la Communauté de Communes représentée par Le Président et la Commune de Bernaville ou Fienvillers représentée par le Maire selon les dispositions précisées dans l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales et la circulaire du 15 septembre 2004 relative aux nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité introduites dans la loi 2004-809 du 13 août 2004.   Des conventions annexées au présent arrêté avec les communes non membres de la Communauté de Communes du Bernavillois et relevant de ces écoles de par la carte scolaire précisent la participation des dites communes aux charges de fonctionnement des écoles dont les intérêts d'emprunts contractés par la Communauté de Communes pour la réalisation des investissements. - l'intervention sur les compétences scolaires du premier et du second degré auxquelles les communes membres de la Communauté de Communes sont obligées par la carte scolaire. Ainsi la Communauté de communes se substitue aux communes membres et adhérentes aux syndicats scolaires en vertu des dispositions de l'article L.5214-21 du Code général des collectivités territoriales. Aussi la Communauté de Communes se substitue aux communes de Berneuil, Bonneville et Fieffes-Montrelet au sein du SISCO de Domart en Ponthieu. Elle règle à ce titre en leurs lieu et place toute contribution mise à leur charge.

- Activités péri-scolaires

L?organisation et le fonctionnement des services de cantines des écoles. L?organisation et le fonctionnement des services de garderies pendant les périodes scolaires

- Activités culturelles ou socioculturelles

ateliers de proximité mise en place d'actions ponctuelles visant à sensibiliser la jeunesse sur les différents thèmes de la vie (éducation à la citoyenneté) Culture : initiation musicale dans les écoles initiation et formation (instrumentale et musicale) dans le cadre de l'Ecole de musique intercommunale du Doullennais conventions de partenariat avec l'Etat, la Région et le Département visant à favoriser le développement culturel sur le territoire communautaire est déclarée d'intérêt communautaire l'animation d'un réseau de bibliothèques communales. A ce titre, la Communauté de Communes du Doullennais pourvoit à l'achat des livres et du matériel informatique nécessaires à la mise en réseau des bibliothèques.

- Activités sportives

tickets sport ou toute autre mesure venant à se substituer à ce dispositif

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Participation aux actions de développement au niveau du bassin de vie du Grand Amiénois (Agence d'urbanisme, SCOT, ...)

- Schéma de secteur

- Etudes pour le réalisation et la révision d'un schéma directeur dans le domaine de l'assainissement sur le périmètre communautaire - Création et réalisation de schémas de développement et d'aménagement du périmètre communautaire

- Plans locaux d'urbanisme

Elaboration, réalisation, modification et révision de documents d?urbanisme (PLUI)

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

Réserves foncières

- Transport scolaire

Transport des élèves fréquentant les établissements scolaires de Doullens du 2ème degré, en qualité d'organisateur secondaire de transport

- Organisation des transports non urbains

L?organisation et la participation au transport des élèves des écoles hors transport scolaire après délibération du conseil communautaire.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Est définie comme voirie d'intérêt communautaire, la voirie communale et rurale revêtue au 1er janvier 1996, conformément aux cartes annexées à l'arrêté préfectoral du 14 mars 2003. D'autres voies intégreront la voirie d'intérêt communautaire dès lors qu'elles respectent le cahier des charges comme défini en annexe et après modifications statutaires. La communauté de communes assure selon des plans définis le fauchage de voies de liaison et du déneigement.

- Signalisation

- Parcs de stationnement

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Organiser l'accueil, l'information et la promotion touristique du Doullennais Développer l'attractivité touristique des communes et assurer une communication touristique de l'ensemble du territoire communautaire Réaliser les nouveaux équipements touristiques (à l'exclusion de la signalétique) nécessaires au développement touristique du territoire à compter du 01/01/07 Assurer la création, l'entretien et promotion de sentiers de randonnée reconnus d'intérêt communautaire (le patis, la croix de pierre, les saules, la voie des prés, le tortillard, le bon air, la fontaine et deux sentiers dans le cadre du projet Interreg)

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

élaboration et animation du PLH, tel que défini par l'article L 302-1 du code de la construction et de l'habitat et mise en oeuvre des actions s'y rapportant (réalisation et révision du document, débat d'opportunité avec les collectivités et définition des actions)
- Politique du logement non social *L?organisation, la promotion et la mobilisation des acteurs publics ou privés pour la diversification d?une offre de logements de qualité*
- Politique du logement social *Sont déclarés d'intérêt communautaire, la définition et la mise en oeuvre d'un programme d'action sur le logement social d'urgence en faveur des personnes défavorisées.*
- Action et aide financière en faveur du logement social *La communauté de communes apporte une aide financière aux communes via un fonds de concours pour la réalisation de logements locatifs sociaux. Cette aide peut prendre la forme de travaux relevant des compétences communautaires.*
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) *· La mise en ?uvre d?Opérations Programmées d?Amélioration de l?Habitat A cet effet la Communauté de Communes assure l?information, la diffusion, et la gestion des dossiers.*
Autres
- NTIC (Internet, câble...) *Etablissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communication électroniques et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication. Le conseil de la communauté de communes est autorisé à transférer cette compétence à un syndicat mixte.*
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres *Est déclaré d'intérêt communautaire: -La construction, l'entretien et les aménagements des locaux et terrains de la perception de Bernaville En l'absence d'identité de périmètre entre la communauté de communes du Bernavillois et les syndicats de perception auquel sont rattachées des communes adhérentes, la Communauté de Communes se substitue en lieu et place à celles-ci et assure à ce titre les contributions mises à leur charge. -L?organisation des services publics sur le territoire communautaire -La création d?un groupement de commandes avec et au bénéfice des communes membres, définie par convention entre les parties constitutives selon les dispositions de l?article 8 I du nouveau code des marchés publics, tel qu?issu du décret n° 2001-210 du 7 mars 2001. (protocole conventionnel) à reporter*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées (200039311)	SM ouvert	129 148
80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	596 765
80	SI Gendarmerie de DOMART en PONTHIEU (200078194)	SM fermé	9 404
80	Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois (200013696)	SM fermé	348 757
80	SMIVOS d'ACHEUX EN AMIENOIS (258000975)	SM fermé	7 717
80	SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	734 229
80	SMIRTOM du Plateau Picard Nord (200044378)	SM fermé	44 815

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)